



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

Arrêté n° 2021-DIRCO-FE-87-003

relatif à la réglementation de la circulation sur l'A20
Commune de Limoges

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

VU la note relative aux jours hors chantier en date du 08/12/2020 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 Avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret du 24 octobre 2018, portant nomination de M.M. MORSY Seymour, Préfet de la Haute-Vienne ;

VU l'arrêté de M. MORSY Seymour, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 5 janvier 2021, portant délégation de signature à M. Hervé MAYET, directeur interdépartemental des routes Centre Ouest par intérim;

VU la décision de subdélégation n° 2021-1 en date du 11 janvier 2021 du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim donnant délégation de signature à M.M. Philippe FAUCHET, directeur adjoint ;

VU le Dossier d'Exploitation sous chantier type VRU validé le 6 octobre 2017;

VU les avis favorables des gestionnaires et services ;

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation des travaux de sondages réalisés pour le compte de Limoges Métropole dans le cadre des travaux de Réseau de Chaleur Urbain dans les bretelles 31 Nord Sens 1 et 2, ainsi que sur le chemin longeant la clôture entre les PR 178+770 et 180 Sens 1 par la société GINGER, il y a lieu d'instaurer une réglementation

particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers et les personnels du chantier.

SUR PROPOSITION de Madame la Responsable du District Sud A20 de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du 27 janvier 2021 au 29 janvier 2021 entre 9h00 et 17h00 (16h le vendredi 29), la bretelle d'entrée n°31 Nord sur l'autoroute A20 sera fermée dans le sens Paris-Provence. Une déviation par l'avenue Jean Monnet (RD250), le carrefour de l'Europe, l'av. Jean Monnet (RD250) et l'entrée n°31 Sud sens Nord-sud sera installée.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le District Sud A20 – C.E.I. de Feytiat.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

Copie est adressée :

- au Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules, et dont ampliation sera adressée pour information à :

- M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute Vienne,
- M. les Maires de Limoges
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Haute-Vienne,
- S.D.I.S. de la Haute-Vienne (Service Opérations Prévisions),
- CIGT A20,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine
- S.A.M.U.

LIMOGES, le 26/01/2021

LE PRÉFET

P/LE PRÉFET, ET PAR DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES CENTRE OUEST PAR INTERIM

H. MAYET

22, rue des Pénitents blancs
87 032 Limoges cedex
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00
Tél : 05 55 39 95 40 (CEI de Feytiat)
www.dirco.info
Mél : franck.malaurie@developpement-durable.gouv.fr